



PROCOLE SANITAIRE Collège Fabien

Novembre

2020

SOMMAIRE

Préalable	p. 3
Les règles de distanciation physique	p. 4
L'application des gestes barrières	p. 4
Le lavage des mains	p. 5
Le port du masque	p. 5
La ventilation des classes et autres locaux	p. 6
La limitation du brassage d'élèves	p. 6
Les salles de classe	p. 7
Gestion des circulations	p. 7
Récréation	p. 8
Le nettoyage et la désinfection des locaux	p. 8
Utilisation des sanitaires	p. 9
La Restauration scolaire	p. 9
L'accompagnement pédagogique des élèves	p. 9
L'EPS	p. 12
Activités culturelles	p. 14
Le CDI	p. 15
Le Conservatoire et la Raquette	p. 18
Les personnels	p. 18
Administration	p. 20
Conduite à tenir en cas de suspicion d'un élève porteur du virus	p. 21

Préalable

Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel.

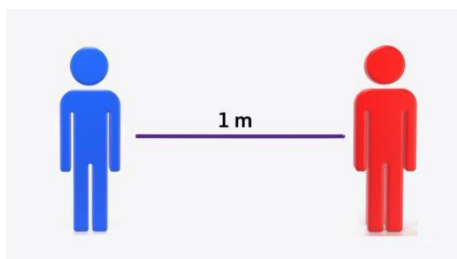
Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour le collège.

Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au collège en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre au collège. Ils en informent le chef d'établissement.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

Les règles de distanciation physique



Le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos – dont la salle de classe, entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face.

Si la configuration des salles de classe ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

L'application des gestes barrières

Les gestes barrière rappelés dans le présent guide, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. A l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.

Se laver très régulièrement les mains ;

Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir ;

Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter ;

Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades.

LE LAVAGE DES MAINS

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes.

Plusieurs AED régulent les entrées.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- A l'arrivée dans l'établissement avec du gel hydroalcoolique au moment de l'entrée ;
- A l'arrivée en classe avec du gel hydroalcoolique ;
- Lavage des mains avant et après chaque récréation ;
- Avant et après chaque repas avec du savon ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé avec du savon ;

- Le soir dès l'arrivée au domicile.

Après avoir toussé, éternué ou s'être mouché, l'élève est invité à se laver les mains.

Par rapport au gel hydroalcoolique, l'usage du savon doit être favorisé.

LE PORT DU MASQUE

Pour les personnels

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

Le ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports met donc à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des établissements des masques dits « grand public », à raison de deux masques pour chaque jour de présence au collège.

Pour les élèves

Le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

Pour entrer dans l'établissement, chaque élève devra être muni d'un masque « grand public » réutilisable ou à usage unique.

Pendant toute la durée de leur présence dans l'établissement, les élèves devront porter le masque.

LA VENTILATION DES CLASSES ET DES LOCAUX

L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois.

Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant les intercours, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux.

Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les deux heures.

LA LIMITATION DU BRASSAGE D'ÉLÈVES

La Direction et les CPE seront présents le matin aux entrées du collège.

Les portails seront maintenus ouverts pendant l'accueil des élèves.

Les portes des salles seront ouvertes dix minutes avant l'arrivée des élèves par les professeurs et maintenues ouvertes pendant les cours.

Les couloirs seront strictement interdits aux élèves hors temps de classe.

Le professeur veillera à ce que les élèves ne touchent ni rampes ni poignées jusqu'à l'arrivée dans les salles.

Le dispositif « devoirs faits » sera dans la salle du CDI et en B 01.

Du gel hydroalcoolique se trouvera à l'entrée de chaque salle.

L'aération des salles s'effectuera avant l'arrivée des élèves et après leur départ.

LES SALLES DE CLASSE

Aucune salle ne sera accessible hors temps de classe.

A l'arrivée en classe, es élèves se nettoieront les mains avec du gel hydroalcoolique.

Les professeurs devront ouvrir les salles de classe dix minutes avant l'arrivée des élèves et maintiendront les portes ouvertes pendant les cours.

Les professeurs aéreront les salles dix minutes à chaque récréation.

Les matériels utilisés devront être désinfectés par l'enseignant après usage.

Cas des AESH

L'article 2 du décret n°2020-1310 du 29 OCTOBRE 2020 indique :

- Dès lors que, par nature, le maintien de la distanciation physique n'est pas possible entre la personne en situation de handicap et la personne qui l'accompagne, cette dernière met en œuvre les mesures sanitaires de nature à prévenir la propagation du virus.

Les obligations de port du masque prévues au présent décret ne s'appliquent pas aux personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical justifiant de cette dérogation et qui mettent en œuvre les mesures sanitaires de nature à prévenir la propagation du virus.

En d'autres termes, une AESH ne peut refuser de s'occuper d'un élève. En revanche, le collège doit pouvoir lui fournir gel hydroalcoolique et masque.

GESTION DES CIRCULATIONS

Dans tous les espaces de circulation, les principes de la distanciation physique et le port du masque seront obligatoires pour tous.

Les élèves ne se déplaceront que pour gagner les salles de classe.

Ils ne circuleront pas seuls dans les couloirs et resteront sous la surveillance d'un adulte.

Sauf urgence, ils ne seront pas autorisés à sortir des salles.

Madame AIBECHÉ, gestionnaire, remettra aux personnels du matériel de désinfection. Ils l'utiliseront pour nettoyer leur poste de travail et le matériel collectif utilisé.

Les circulations des entreprises extérieures seront limitées aux besoins définis par les autorités de tutelle en accord avec le chef d'établissement.

Les parents ne seront pas admis dans l'enceinte de l'établissement, sauf sur rendez-vous ou urgence médicale, et en accord avec le chef d'établissement.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains.

Les accompagnateurs doivent porter un masque et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

A la fin de leur présence au collège, les élèves doivent regagner leur domicile sans délai. Il est strictement interdit de rester devant le collège.

RECREATION

Mesures générales

Les élèves et les personnels réalisent une hygiène des mains correcte et fréquente.

Du produit hydroalcoolique est mis à disposition dans les classes.

Les personnels ainsi que les collégiens portent un masque.

Mesures relatives à la distanciation et au brassage

Afin de limiter les risques, le port du masque est obligatoire pour tous pendant toutes les récréations et dans les couloirs pour s'y rendre.

Les élèves ne sont pas autorisés à rentrer dans les couloirs pendant la récréation.

A la fin de la récréation, les élèves utiliseront le produit hydroalcoolique mis à disposition dans les classes pour le lavage des mains.

LE NETTOYAGE ET LA DESINFECTION DES LOCAUX

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé plusieurs fois par jour.

Les agents procèdent quotidiennement à un nettoyage habituel à l'aide d'un détergent usuel pour évacuer les saletés et salissures et à une désinfection avec les produits sanitaires qui respectent la norme de virucide NF EN 14476.

Les toilettes seront traitées le matin et après chaque récréation.

La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué est permise à l'intérieur des locaux lorsqu'une désinfection par le professeur est assurée au minimum quotidiennement ou que les objets sont isolés 24 heures avant réutilisation.

En complément :

Les toilettes seront en permanence équipées en savon liquide et en papier. Les locaux seront aérés régulièrement (lors de la récréation, après le déjeuner, après le nettoyage...)

UTILISATION DES SANITAIRES

Les élèves se laveront les mains avant et après utilisation des sanitaires.

L'usage des serviettes collectives et du sèche-main est proscrit.

Les sanitaires seront nettoyés et désinfectés aussi souvent que possible, plusieurs fois par jour, avec une attention particulière pour les surfaces de contact.

Ces locaux seront aérés et les poubelles seront vidées régulièrement.

L'usage des toilettes pour boire étant proscrit, les élèves seront autorisés à apporter une bouteille d'eau.

Pendant les récréations

Un Assistant d'éducation se postera à l'entrée pour surveillance et régulation des flux.

Vestiaires du gymnase

Les douches et vestiaires du gymnase seront condamnés jusqu'à nouvel ordre.

LA RESTAURATION SCOLAIRE

Organisation de la Restauration scolaire en contexte Covid – novembre 2020

1. Les élèves sont appelés par niveau, par classe et par 5 afin de permettre la limitation du brassage.
2. Ils enlèvent les masques ; si le masque est en tissu, ils le mettent dans la poche gauche.
3. Les élèves se lavent les mains sous le préau et montent par 5 les uns derrière les autres en empruntant l'escalier côté fontaine à eau.
4. La ventilation de l'espace de restauration est fréquemment assurée.
5. Les sens de circulation sont balisés.
6. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.
7. La distanciation d'un mètre entre les tables est respectée, ainsi qu'entre les élèves de groupes différents.
8. Les élèves déjeunent tous les jours à la même table – des étiquettes à leur nom y figurent.
9. Le dressage au plateau est effectué afin d'éviter les offres alimentaires en vrac.
10. Les élèves ne s'échangent aucune nourriture.
11. Le service individuel des plateaux est organisé.
12. Un adulte assure le service de l'eau en respectant une hygiène des mains.
13. A la fin du repas, les élèves empruntent la sortie qui est dissociée de celle de l'entrée.
14. Ils mettent le masque en tissu, qui est dans leur poche de droite.
15. Les élèves se lavent les mains en sortant du réfectoire.

Un AED régule les entrées afin de respecter les distances sociales dans la salle.

Le local de prise de repas sera aéré avant et après en ouvrant les fenêtres.

L'ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE DES ELEVES

Le personnel

Le personnel médical de l'éducation nationale formera les personnels aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant.

Les parents

Ils sont informés:

- des conditions de fonctionnement de l'établissement et de l'évolution des mesures prises ;
- de leur rôle dans le respect des gestes barrières (*explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, ...*) ;
- de la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte au collège (la température doit être inférieure à 38°C) ;
- de la nécessité de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné ;
- des moyens mis en œuvre en cas d'apparition de symptômes chez un élève ou un personnel ;
- de la procédure lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève ;
- de l'organisation de la demi-pension.

Les élèves bénéficient d'une **information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrières dont l'hygiène des mains et le port du masque**. Cette sensibilisation est répétée autant que nécessaire, pour que la mise en œuvre de ces prescriptions devienne un rituel.

L'éducation à l'hygiène et à la santé fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre des cours.

Chaque élève bénéficie de séances d'éducation à la santé, adaptées à l'âge, concernant les différentes sortes de microbes (dont les virus), leur transmission, les moyens de prévention efficaces. Celles-ci permettent la prise de conscience et la connaissance d'une information exacte. Le site internet « e-Bug ! », validé par le ministère, propose des ressources qui peuvent être utilisées pour favoriser l'appropriation des réflexes en matière d'hygiène. Il est accessible par le lien suivant : <https://e-bug.eu/#France>.

Au niveau pédagogique, il s'agira d'aider à gérer le travail à distance.

Le dispositif "devoirs faits" fonctionnera par niveaux homogènes et un relevé des élèves présents sera effectué ;

- les conseils de classe et les conseils d'administration auront lieu en distanciel ;
- pas d'intervenants extérieurs.

L'EPS

La pratique physique, une nécessité dans le respect de règles sanitaires renforcées

Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect de prescriptions renforcées :

Limitation des brassages, lavage des mains avant et après la séance, gestes barrières

Les élèves pourront continuer à utiliser les équipements sportifs extérieurs ainsi que les gymnases et la piscine.

Limitation du brassage entre groupes d'élèves

La limitation du brassage entre groupes d'élèves est renforcée.

Les rencontres entre établissements ou entre différents groupes d'élèves sont à proscrire.

Les déplacements d'élèves sont organisés de manière à limiter les croisements et à respecter les distances physiques.

Un professeur d'EPS peut encadrer son groupe classe en EPS depuis le collège jusqu'à l'équipement sportif.

Port du masque et distances physiques

Le port du masque est obligatoire.

Les élèves doivent le porter dans tous les temps scolaires, hors activité physique, et en tous lieux – établissement scolaire, espace extérieur ou gymnase.

Lors d'une activité physique, le strict respect de la distanciation physique doit être assuré.

Une distanciation d'au moins deux mètres en cas d'activité sportive.

Les activités qui impliquent des contacts directs entre élèves sont proscrites.

Les élèves qui ne sont pas en activité physique doivent porter le masque et respecter la distance d'un mètre.

Usage des vestiaires

Les élèves viennent en cours d'EPS déjà vêtus d'une tenue adaptée à l'activité physique.

Matériel

L'utilisation de matériel partagé par les élèves d'une même classe ou d'un même groupe de classe est possible.

Le personnel est incité à désinfecter le matériel commun régulièrement et fréquemment, et les élèves à utiliser régulièrement du gel hydro-alcoolique.

Les élèves seront en tenue de sport et les professeurs prendront un temps pour que les

autres affaires soient rangées de manière espacée à l'endroit où le groupe pratiquera. Les vestiaires ne seront pas utilisés.

Aucun accès aux toilettes ou aux fontaines ne sera toléré, il faudra que les élèves aient leur bouteille.

Examen

L'attribution du DNB au collège est souple. L'évaluation du degré de maîtrise des différentes compétences est prévue sur l'ensemble du cycle 4.

Les activités de l'association sportive sont momentanément suspendues.

Articuler les différents temps de travail des élèves en cas de fermeture de classe ou d'établissement

Consignes précises de ce qui est à réaliser à distance – ENT de l'établissement et régulation apportée à chaque retour en présentiel.

ACTIVITES CULTURELLES

Usage de la salle spécialisée pour l'éducation musicale et le chant choral

Strict respect des consignes sanitaires – distanciation, port du masque, ventilation, nettoyage régulier.

Disposition de la salle spécialisée et distanciation physique

Assurer la plus grande distanciation physique possible

Pratiques vocales et port du masque

Le port du masque est obligatoire pour les professeurs et les élèves. Concernant les pratiques vocales, que ce soit en éducation musicale, en musique ou en chorale, cette disposition s'impose.

Ventilation

L'aération des locaux doit être assurée fréquemment et régulièrement.

Enseignement facultatif de chant choral

L'enseignement facultatif de chant choral est mis en œuvre dans les mêmes conditions sanitaires que l'enseignement de l'éducation musicale.

Le volant horaire disponible peut permettre d'organiser systématiquement deux séances hebdomadaires par demi-groupes afin d'assurer une distanciation satisfaisante.

Le professeur prévoit des outils de formation à distance que les élèves sont engagés à mobiliser entre chaque séance dans la perspective de faciliter les apprentissages en cours.

LE CDI

Protocole d'accueil au CDI

❖ Lavage des mains avec du gel hydro alcoolique lors de l'entrée au CDI.

❖ Accueil sur les temps de permanence : 15 élèves maximum.

2 à 3 élèves par table + 10 places assises dans l'espace lecture.

Les élèves se rangent dans le rang CDI dans la cour, une professeur documentaliste vient les chercher. Les élèves qui ne viennent pas au CDI vont en salle de permanence avec un AED.

❖ Les récréations :

Le CDI est ouvert uniquement lors des récréations du matin.

Capacité d'accueil lors de la récréation : 12 élèves maximum.

Si un élève vient au CDI, il reste pendant toute la récréation au CDI. Il n'est pas possible de venir juste pour rapporter un document et repartir ensuite.

Une boîte de retour pour les documents est disposée en vie scolaire (salle de permanence).

❖ La pause méridienne :

Accueil à 12h45, jusqu'à 13h20. Les élèves attendent devant la porte du bâtiment B qu'une professeure documentaliste vienne les chercher.

❖ L'accès aux postes informatiques :

Les élèves sont espacés (1 poste sur 2).

Lavage des mains avant d'utiliser les ordinateurs.

Les claviers informatiques étant difficiles à désinfecter (notamment entre les touches), le clavier utilisé par l'élève est recouvert d'un film plastique étirable (type film alimentaire), qui est nettoyé après utilisation.

Le film étirable est changé à la fin de chaque journée (dans l'idéal).

❖ ~~La consultation des documents sur place :~~

L'ABF (Association des Bibliothécaires de France) recommande le lavage des mains obligatoire à l'entrée, ce qui évite de placer les documents consultés en quarantaine.

- ❖ Limiter les déplacements dans le CDI.

Protocole de prêt CDI du Collège Fabien (2020-2021)

1. Possibilité de réservation

Les élèves peuvent effectuer une réservation de documents en utilisant *esidoc* le catalogue du CDI.

Les réservations devront être retirées au CDI, lors de la récréation par exemple.

2. Prêt

Le prêt informatisé est réalisé par une professeur documentaliste, après lavage des mains.

Si les documents ne sont pas passés par la "quarantaine", ils sont désinfectés avec une éponge et du désinfectant avant d'être remis à l'élève (nettoyage de la couverture et du dos du livre).

3. Retour et mise en quarantaine

Les élèves déposent les documents dans une boîte ouverte. Plusieurs boîtes sont disposées : une est au CDI, la deuxième est en salle de permanence.

Les professeurs documentalistes récupèrent les documents et les placent en quarantaine au CDI sur deux tables prévues à cet effet dans la réserve.

Durée de la quarantaine :

Documents non plastifiés : 1 jour

Documents plastifiés et jeux : 3 jours

Après la quarantaine : le retour informatisé est réalisé.

4. Réserve et prêt de nouveau possible

Les documents sont remis dans les rayonnages. Ils peuvent de nouveau être empruntés par les élèves.

En cas de Covid-19 postérieur à un emprunt de document, le collège ne peut être tenu responsable.

LE CONSERVATOIRE

Les cours des classes à horaires aménagés en musique sont assurés au conservatoire et dans la salle polyvalente.

LA RAQUETTE (TENNIS DE TABLE)

Les cours fonctionnent comme en septembre/octobre 2020.

LES PERSONNELS

Le collège Fabien par l'intermédiaire du ministère de l'éducation nationale met à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves des masques « grand public » de catégorie 1 à raison de deux masques par jour de présence dans les établissements.

L'échange des documents devra être au maximum dématérialisé.

- pour déjeuner, les personnels se répartissent par groupes de 6 aux endroits suivants : A 12, salle laboratoire deuxième étage bâtiment A, A 35 et dans l'ancien cabinet d'histoire-géographie au troisième étage du bâtiment A, salle B 12 et salle de réserve technologie au deuxième étage du bâtiment B ;

Cas particulier de la salle des professeurs :

Six personnes maximum en salle des professeurs

Respect de la distanciation sociale obligatoire. Il faudra éviter de s'asseoir en face à face.

L'usage de la cafetière est fortement déconseillé. Aucune désinfection ne sera faite. En cas d'usage, il se fera sous responsabilité de l'utilisateur.

Usage du photocopieur en salle des professeurs et à l'administration :

Les distances de sécurité devront être respectées devant le copieur.

Du matériel de désinfection sera mis à disposition près du photocopieur.

Chaque enseignant devra utiliser son propre matériel et ne pas laisser de matériel en salle de professeurs.

La salle des professeurs sera aérée en début de journée, à chaque récréation, et pendant la pause méridienne.

Cas particulier de l'agent de maintenance :

Le matériel individuel sera utilisé et uniquement du matériel individuel.

Les outils ne seront pas partagés.

Lors de travaux, les personnes devront être éloignées à plus d'un mètre.

Le poste de travail sera désinfecté après travaux.

Vie scolaire :

Un élève maximum à la vie scolaire

Le port du masque sera obligatoire dans la vie scolaire.

Les portes de la vie scolaire seront maintenues ouvertes au moment où les élèves seront accueillis pour éviter le contact avec les poignées.

Deux personnes maximum dans l'ascenseur (1 élève, 1 adulte).

Agents territoriaux

Aération régulière de l'ensemble des locaux

Utilisation des produits désinfectants répondant à la norme EN 14476 (temps d'action de 15 minutes maximum)

Désinfection des points de contact 2 fois par jour

PERSONNEL EXTERIEUR A L'ETABLISSEMENT ET ACCUEIL

Rappel : les parents d'élèves, sauf urgence, ne seront pas admis.

Du gel hydro alcoolique sera mis à disposition pour désinfection près de l'accueil.

Les professionnels médico-sociaux ou libéraux intervenant sous convention avec le collège Fabien auprès des élèves doivent impérativement être équipés par leur employeur ou leur cabinet, de masques pour eux et pour les élèves auprès desquels ils interviennent, de gel hydro-alcoolique pour se laver les mains et celles de l'élève avant et après intervention et de lingettes désinfectantes pour nettoyer les surfaces partagées, systématiquement en fin de séance.

L'agent d'accueil restera dans la loge au moment de l'arrivée d'une personne extérieure, et ouvrira la fenêtre de la loge.

Elle s'assurera que chaque personne accueillie utilise le gel hydro alcoolique mis à disposition. Elle désinfectera après chaque usage le stylo utilisé pour le registre d'entrée.

LIVRAISON (PERSONNEL EXTERIEUR) : Les documents de transport seront remis sans contact entre les personnes.

ADMINISTRATION

La porte d'accès sera maintenue ouverte.

Chacun gère la porte de son propre bureau et veille à aérer son bureau plusieurs fois par jour.

Accueil possible d'une seule personne masquée à la fois dans les services.

Il convient de privilégier les échanges téléphoniques ou par courriels.

Les règles de distanciation et les gestes barrières s'appliquent.

Le port du masque sera obligatoire à l'entrée d'une personne extérieure.

Usage du photocopieur :

Les distances de sécurité devront être respectées devant le copieur.

Du matériel de désinfection sera mis à disposition, à charge pour l'utilisateur du photocopieur de procéder à la désinfection avant usage.

Le matériel collectif sera également désinfecté s'il doit être utilisé.

Limiter au maximum l'échange de matériel, qui devra être au préalable désinfecté.

Chacun utilise au maximum son propre matériel.

L'échange des documents devra être au maximum dématérialisé.

Le nettoyage du service : les agents ne nettoient que le sol des bureaux ; chacun nettoie son propre poste de travail.

Les sanitaires seront désinfectés deux fois par jour.

CONDUITE A TENIR EN CAS DE SUSPICION D'UN ELEVE PORTEUR DU VIRUS

Si un élève ou un adulte manifeste un ou plusieurs symptômes pouvant être associés au Covid-19 (sensation de fièvre, toux, éternuement, essoufflement, fatigue, mal de gorge, troubles digestifs), il sera isolé à l'infirmierie.

ISOLER DANS UNE PIÈCE DÉDIÉE l'adulte ou l'élève avec un masque s'il est en âge d'en porter

SURVEILLER l'adulte ou l'élève dans l'attente de son retour au domicile

APPELER la famille ou les représentants légaux pour venir chercher l'élève

PRÉVENIR le médecin scolaire ou l'infirmière

DEMANDER à l'adulte symptomatique, représentants légaux de l'élève de consulter leur médecin et d'éviter les contacts.

LA PIÈCE DÉDIÉE devra être nettoyée, quelques heures après le départ. LE RETOUR EN CLASSE est sur avis médical. Les consignes relatives à la réalisation d'un test sont en cours d'élaboration. Cependant, si un TEST COVID réalisé EST POSITIF, le chef d'établissement informe les services académiques. L'identification, le dépistage, l'éviction seront définis par les autorités sanitaires. L'infirmière pourra apporter des conseils aux personnels, sur le nettoyage et la désinfection des locaux occupés et des objets possiblement touchés par l'élève ou l'adulte. Les parents d'élèves et le personnel ayant pu être en contact avec la personne malade devront être informés des mesures à prendre.